

Présentation par Jan O. Karlsson du Programme de travail 2001 (20 mars 2001)

Légende: Discours du Président de la Cour des comptes européenne à l'occasion de la présentation du programme de travail de la Cour pour l'année 2001 devant la Commission du contrôle budgétaire (COCOBU) du Parlement européen le 20 mars 2001.

Source: La Cour des comptes, Discours. Discours du Président de la Cour des comptes européenne à l'occasion de la présentation du programme de travail de la Cour pour l'année 2001 devant la COCOBU le 20 mars 2001. Cour des comptes européenne. [EN LIGNE]. [s.l.]: [08.05.2001]. Disponible sur http://www.eca.eu.int/FR/DISOURS/CCB_JOK_200301.pdf.

Copyright: Cour des comptes européenne

URL: http://www.cvce.eu/obj/presentation_par_jan_o_karlsson_du_programme_de_travail_2001_20_mars_2001-fr-61188a2f-3f17-46e0-b0ae-a23ae32f5279.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Présentation, le 20 mars 2001, du programme de travail de la Cour pour l'année 2001 devant la Commission du contrôle budgétaire (COCOBU)

En cas de divergences, la version orale prévaut.

Introduction

- Je tiens à remercier la commission du contrôle budgétaire pour son invitation, qui permet au Président de la Cour des comptes européenne de présenter le programme de travail de celle-ci pour l'année 2001.
- Avant de détailler le programme de travail en cause, je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions sur certains propos tenus par M. F. Fiedler, Président de la Cour des comptes autrichienne et Secrétaire général de l'INTOSAI, une organisation internationale regroupant des institutions supérieures de contrôle du monde entier. En novembre dernier, dans l'allocution prononcée à l'occasion de la réunion des Présidents des ISC des pays d'Europe centrale et orientale, de Chypre et de Malte, ainsi que de la Cour des comptes européenne, M. Fiedler a déclaré ce qui suit.

• 'L'évolution des anciens États communistes d'Europe centrale et orientale au cours de la dernière décennie est parfaitement révélatrice de la corrélation existant entre la démocratie et la véritable indépendance des ISC. Au terme d'un processus de démocratisation, ces États ont fondé de nouvelles ISC, dont la constitution garantit l'indépendance en les protégeant contre toute ingérence inacceptable. Rien ne saurait mieux démontrer qu'ISC indépendante, démocratie et état de droit forment une unité indivisible. Certains États n'ont pas encore pleinement réussi à mettre en pratique ce principe exigeant; pour eux, il faut que cela reste un défi permanent.'

La Cour des comptes européenne dans le cadre institutionnel de l'Union européenne

- L'Union européenne constitue un exemple unique et intéressant d'application des principes de base de démocraties nationales à un niveau supranational.
- L'UE est en passe d'évoluer vers une structure semblable à celle d'un État, où ses institutions (le Parlement, le Conseil, la Commission, la Cour de justice) représentent les trois pouvoirs fondamentaux (exécutif, législatif et judiciaire) de toute démocratie.
- Ce qui rend l'expérience européenne encore plus exceptionnelle est que la Communauté a également reconnu l'importance de la fonction de contrôle de l'État comme 'quatrième pilier' de sa démocratie.
- Le fait que les traités de Maastricht et d'Amsterdam aient élevé la Cour des comptes européenne au rang d'institution à part entière a constitué un autre événement important. En l'occurrence, les autorités de l'UE ont réaffirmé leur attachement à l'existence d'un organe de contrôle indépendant.

La Conférence intergouvernementale de 2000

- Il n'entrait pas dans les attributions de la Cour de donner son avis sur sa future structure; cependant, elle a estimé qu'il pourrait être utile que les États membres connaissent son propre point de vue sur la manière dont elle devrait être organisée à l'avenir. Dans sa décision sur la question, le Conseil européen a suivi l'avis de la Cour.
- Comme vous l'aurez peut-être noté en lisant la proposition de la Cour, celle-ci a su relever le défi posé par l'élargissement tout en respectant le principe de la continuité de l'indépendance. Permettez-moi d'illustrer ce point.
- Tout d'abord, la Cour a maintenu la règle prévoyant un Membre par État membre. Certes, on aurait pu plaider en faveur d'un changement radical et de la création d'une fonction de contrôleur général des comptes européen. Le cas échéant, les États membres auraient peut-être souhaité qu'une sorte de comité de

contrôle supervise le travail du contrôleur général des comptes. Un tel comité serait composé d'un représentant par État membre, mais le risque de les voir se transformer en représentants nationaux serait élevé, ce qui remettrait en question l'indépendance de notre institution.

- Ainsi, la Cour en est arrivée à la conclusion qu'elle devait être composée de Membres qui soient réellement **Membres de l'institution** plutôt que de représentants nationaux, afin qu'ils puissent défendre l'indépendance de l'institution et non les intérêts des États membres représentés au sein de celle-ci.
- En ce qui concerne le nombre de Membres, la Cour est d'avis qu'il est plus indiqué de la comparer à la Cour de justice et, donc, de maintenir la règle prévoyant un Membre par État membre.
- La Cour a ensuite réfléchi à la manière la plus efficace d'organiser ses procédures décisionnelles pour pouvoir faire face à l'augmentation du nombre de Membres jusqu'à 27. À cet égard, de longues discussions ont eu lieu au sein de la Cour, qui en est finalement arrivée à la conclusion qu'une réorganisation en chambres serait la solution optimale.

Le traité de Nice et ses conséquences pour la Cour des comptes européenne

- Avant que le traité de Nice ne soit ratifié par tous les États membres et n'entre en vigueur, la Cour des comptes européenne dispose d'un délai de 18 mois environ pour penser sa réorganisation. La Cour a déjà commencé à réfléchir, notamment au nombre de chambres, à la structure interne et aux méthodes de travail des chambres, aux relations entre les chambres ainsi qu'entre les chambres et la Cour, et au lien organisationnel entre Membre individuel et chambre.
- De plus, la Cour n'est pas uniquement confrontée aux changements imposés par le traité de Nice (élargissement - chambres); elle doit également tenir compte de l'incidence de la réforme de la Commission sur sa propre organisation. À cet égard, la Cour doit déjà agir dans deux domaines principaux, à savoir la révision du règlement financier et les propositions de la Commission relatives à une nouvelle politique de gestion du personnel.
- Comme par le passé, la Cour entend en outre poursuivre sa politique de transparence et de communication avec ses clients (l'autorité budgétaire, la Commission, le grand public et les médias). La manière d'améliorer la qualité des produits de la Cour et leur incidence constitue un sujet de réflexion permanente.
- D'importantes réformes interviendront certainement à la Cour dans un proche avenir. Pendant cette période tourmentée faite de changements, la Cour sera vulnérable, mais je suis sûr qu'elle en ressortira modernisée et renforcée, à même de remplir sa fonction d'audit au niveau communautaire de manière indépendante et professionnelle.

Le programme de travail 2001: les considérations sous-jacentes

- Lors de l'établissement de son programme de travail pour 2001, la Cour a examiné un certain nombre de questions, qui peuvent être résumées comme suit:

- Pour chaque rubrique des perspectives financières, quelles sont les principales évolutions politiques envisagées à moyen terme, et quels sont les questions et les thèmes essentiels dont la Cour devra tenir compte au moment d'identifier ses tâches prioritaires?

- Quelle contribution, le cas échéant, la Cour doit-elle apporter à ces développements par le biais de ses travaux d'audit, notamment en déterminant comment la gestion financière peut être améliorée?

- S'agissant de la gestion, quelles sont les principales questions pour la Cour en sa qualité d'auditeur externe, en particulier à la lumière des réformes de la Commission (par exemple les processus de gestion et de prise de décision nécessaires à une approche orientée vers les résultats, les exigences en matière d'information et

les systèmes d'information, le développement de l'environnement de contrôle interne)?

- Sur la base de ces questions, les thèmes stratégiques peuvent être rangés dans deux catégories principales, à savoir les thèmes centrés sur les politiques communautaires et ceux concernant la gestion.

Thèmes centrés sur les politiques communautaires

- En ce qui concerne l'**agriculture**, la stratégie d'audit consiste à examiner la gestion des marchés agricoles par la Commission. Il est prévu de se concentrer sur les marchés où aucun changement notable n'est envisagé pendant la durée du cycle d'audit. De cette manière, le problème de la "cible mobile" au niveau du champ de l'audit devrait être résolu. La liste des tâches prioritaires mentionne à la fois des marchés individuels, des instruments horizontaux et des mesures de contrôle.
- S'agissant des **politiques internes et de la recherche**, nous avons identifié plusieurs tâches prioritaires pour la période 2000- 2006. Elles concernent les mesures environnementales, les transports, l'énergie et la recherche, ainsi que leur lien avec les Fonds structurels. En outre, les tâches d'audit porteront sur la société de l'information, l'industrie et l'éducation, la protection des consommateurs, la santé et la recherche dans le cadre des sciences humaines et de la vie.
- Dans le domaine des **actions extérieures**, nous entendons centrer notre attention sur une question politique majeure, à savoir l'adhésion des pays candidats. Il s'agit probablement du principal problème auquel l'Union européenne dans son ensemble doit faire face, et il importe donc que la Cour lui accorde la priorité absolue dans son programme de travail.
- Plusieurs autres thèmes de premier plan ont été identifiés, mais ils n'ont pas été classés par ordre de priorité. Ils incluent la stabilité aux frontières de l'UE (affectant les programmes PECO, NEI, ex-Yougoslavie et méditerranéens), l'aide macroéconomique, l'appui budgétaire, la gestion et le contrôle des fonds de contrepartie, la réorientation des programmes d'aide au développement à la lumière des objectifs de lutte contre la pauvreté fixés au niveau international, etc.
- En matière de **dépenses de fonctionnement**, les thèmes proposés concernent la gestion et sont liés au processus de réforme. [Il s'agit notamment de la décentralisation de la gestion - la "déconcentration" dans le jargon de la Commission - et de la possibilité de recourir plus fréquemment à des agences pour la mise en oeuvre des programmes (voir actions extérieures)]. Un certain nombre de questions relatives à la gestion des ressources humaines sont également mises en évidence.
- S'agissant des **ressources propres**, le problème de l'adhésion est également considéré comme un thème majeur, car elle affectera le calcul des droits de douane ainsi que des ressources TVA et PNB. (À moyen terme, le seul autre thème significatif concerne l'introduction possible d'une cinquième ressource).
- Dans le domaine des **activités bancaires**, l'incidence de l'élargissement et le développement de nouveaux instruments financiers, conformément aux décisions prises lors du Conseil européen de Feira, influenceront la stratégie d'audit.

Thèmes centrés sur la gestion

- Les thèmes proposés s'inscrivent dans le cadre du développement d'approches de gestion orientées vers les résultats.
- Les principaux thèmes sont:

- l'information de gestion; quelles informations sont nécessaires à une prise de décision efficace, comment les collecter, les évaluer et les utiliser?
 - les indicateurs de performance, la reddition des comptes;
 - l'amélioration des procédures de gestion financière et administrative, y compris les systèmes comptables et budgétaires;
 - les ressources humaines (et autres ressources de gestion) et leur affectation;
 - la décentralisation/déconcentration de la gestion;
 - le renforcement des systèmes de contrôle dans les États Membres (FEOGA) et la coordination structurelle des services au sein de la Commission;
 - l'optimisation des ressources et le gaspillage.
- L'ordre d'apparition des thèmes figurant dans la liste ci-dessus ne donne aucune indication sur leur degré de priorité.

Le programme de travail 2001

- Après examen de ces différents thèmes, la Cour a élaboré le programme de travail dont vous avez reçu un exemplaire.
- Je vais passer en revue ses principaux éléments !
- **Le groupe 1: agriculture** centrera ses contrôles sur plusieurs organisations communes de marchés (fruits et légumes, tabac, viandes ovine et caprine, coton, graines oléagineuses et viande bovine), sur certains aspects relatifs au fourrage séché et à la fécule de pomme de terre, ainsi que sur le stockage public et les restitutions à l'exportation. Compte tenu des récents événements, je peux également vous annoncer un suivi du rapport ESB.
- **Le groupe 2: Fonds structurels** s'intéressera aux mesures en faveur de l'emploi, aux initiatives URBAN, INTERREG et LEADER II, à l'instrument ISPA, à différents aspects liés à la recherche, à l'instrument SAPARD et à la gestion des dépenses relatives au développement rural .
- Le groupe 2 participera également à une tâche intersectorielle qui consistera à examiner la mise en oeuvre de nouvelles dispositions concernant le contrôle financier dans le cadre des Fonds structurels.
- **Le groupe 3: aides extérieures** consacrera ses audits à l'exécution des dépenses pour la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi qu'aux programmes financés par le biais de Phare ou de Tacis et d'instruments tels que SAPARD et ISPA. À cet égard, je souhaite également souligner que la Cour a pris contact avec les ISC nationales en vue d'effectuer des contrôles conjoints.
- S'agissant du FED, les fonds de contrepartie et les marchés de travaux feront l'objet d'un audit.

- Le groupe 3 se verra également confier trois tâches intersectorielles: aide alimentaire/sécurité alimentaire, ajustement structurel et systèmes d'information de gestion.

- **Le groupe 4: le secteur “dépenses de fonctionnement”** centrera ses audits sur les procédures appliquées à la Commission et sur la gestion des ressources humaines, **le secteur “organismes décentralisés”** établira, conformément aux responsabilités qui lui incombent, les nombreux rapports d'audit requis par la législation communautaire, **le secteur “ressources propres”** consacrera ses audits à divers aspects du domaine douanier, à la qualité du PNB des États Membres et des pays candidats à l'adhésion, aux droits antidumping et à différentes questions concernant la TVA; enfin, **le secteur “domaines bancaires”** centrera ses audits sur la CECA, la Banque centrale européenne, le Fonds de garantie, le Fonds européen d'investissement et le mécanisme financier de l'Espace économique européen.

- Pour terminer, il importe de noter que les tâches figurant dans notre programme de travail peuvent ne pas conduire immédiatement à des observations susceptibles d'être publiées dans le rapport annuel relatif à l'exercice 2000 ou dans les rapports spéciaux que la Cour adoptera cette année. Toutefois, nous avons pu établir une liste de 16 rapports spéciaux que la Cour pourrait adopter cette année.

Conclusion

- Mesdames et Messieurs, il y a six ans, je me présentais devant votre commission en tant que candidat à la fonction de Membre de la Cour des comptes européenne. Depuis, j'ai pu constater un certain nombre d'améliorations substantielles dans le domaine de la gestion financière de l'Union européenne.

- D'abord, il faut mentionner la réforme générale du règlement financier qui s'opère aujourd'hui. Permettez-moi de vous rappeler que c'est la Cour des comptes européenne qui en est à l'origine. Ensuite, il y a bien sûr la réforme de la Commission. Là encore, la Cour des comptes européenne, de concert avec l'autorité budgétaire, a joué un rôle important. Il a fallu de nombreuses années pour initier le processus de réforme et il a également été nécessaire de contraindre la Commission à démissionner. Aujourd'hui, un certain nombre d'éléments indiquent clairement que la Commission est en voie de devenir l'exécutif moderne et efficace que mérite l'Union européenne.

- Enfin, la Cour des comptes européenne est également satisfaite de constater que ses recommandations ont entraîné une amélioration du contrôle financier des dépenses agricoles. La Cour a également préconisé une réforme du contrôle des Fonds structurels allant dans le même sens et elle soutient les efforts actuellement déployés pour y parvenir.

- Toutes les réalisations mentionnées ci-dessus ont résulté d'un effort conjoint des institutions européennes et, en tant que Président de la Cour des comptes européenne, je suis donc fier de la représenter ici aujourd'hui. J'espère aussi qu'à l'avenir, les institutions européennes continueront à coopérer de manière constructive pour bâtir une véritable démocratie européenne.